

## Régime Général - Tableau n° 15 bis

### AFFECTIONS DE MECANISME ALLERGIQUE PROVOQUEES PAR LES AMINES AROMATIQUES, LEURS SELS, LEURS DERIVES NOTAMMENT HYDROXYLES, HALOGENES, NITRES, NITROSES, SULFONES ET LES PRODUITS QUI EN CONTIENNENT A L'ETAT LIBRE

Création : 10 novembre 1995 (06/11/95) - Dernière modification : Décret du 11 février 2003

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites irritative	7 jours	Utilisation des amines aromatiques, de leurs sels, de leurs dérivés et des produits qui en contiennent à l'état libre, tels que matières colorantes, produits pharmaceutiques, agents de conservation (caoutchouc, élastomères, plastomères), catalyseurs de polymérisation, graisses et huiles minérales.
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test	7 jours	